GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 5 mai 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau de distribution jusqu'à la municipalité de La Corne
Notre dossier : 312-00528
Dossier Régie : R-3785-2012

Chère consœur,

Tel que requis par la décision finale rendue dans le présent dossier (D-2012-056), et selon les critères définis par la Régie dans sa décision D-2013-135 (par. 163 et 164) Gaz Métro informe la Régie qu'en fonction des dernières informations disponibles, les coûts du projet assumés par Gaz Métro sont maintenant de 5 958 980 $.

Le tableau suivant présente la répartition des coûts du projet à la suite de la signature du contrat avec le client en mars dernier (annexe 1).

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX ($)			
	Budget initial (1)	**Projection finale (2)**	**Écart (2-1)**
Ingénierie préliminaire et permis	100 800	220 000	119 200
Terrain	69 000	160 500	91 500
Arpentage et ingénierie	258 600	280 000	21 400
Matériaux conduite	1 668 950	1 881 822	212 872
Construction, branchement et gérance	5 832 475	6 482 685	650 210
Frais de réservation du tuyau	0	90 471	90 471
Contingence	792 983	676 876	(116 107)
Sous-total	**8 722 808**	**9 792 354**	**1 069 546**
Frais généraux (9 %)[1]	785 053	873 169	88 116
Total	**9 507 861**	**10 665 523**	**1 157 662**
Contribution externe	(5 043 000)	(4 227 600)	815 400
Remboursement des coûts	0	(478 943)	(478 943)
Total Gaz Métro	**4 464 861**	**5 958 980**	**1 494 119**

Gaz Métro souligne que la majorité de l'augmentation des coûts (64%) est due au report du projet en 2014. Ce montant est estimé à 681 573 $, sur une augmentation totale des coûts du projet avant les frais généraux de 1 069 546 $. Bien que la planification du projet n'était pas complétée lors de sa mise en veille, la réactualisation du projet a obligé une revue complète de toutes les activités menant à la mise en chantier. Ce volet est estimé à 60 000$. Une provision de 212 872 $ a été ajoutée afin d'anticiper une augmentation du coût des matériaux et du transport. L'entrepreneur a majoré sa soumission d'un montant de 318 230 $. Finalement, la réservation des tuyaux d'acier chez le fournisseur pendant une période de deux mois, avant le report du projet, a coûté 90 471 $.

La prévision de coût final du projet indique un dépassement total des coûts de 1,2 M$, incluant les frais généraux. La contribution financière du client sera moindre que celle établie lors du budget initial du projet. Cependant, cet écart de coût et la diminution de la contribution du client ne menacent pas la rentabilité du projet puisque le client a souscrit à de nouvelles obligations minimales annuelles (annexe 1). Lorsque le client a avisé Gaz Métro qu'il était prêt à redémarrer le projet et à utiliser le gaz naturel, Gaz Métro a recalculé le montant de contribution requis en fonction du dépassement de coûts et des nouveaux volumes prévus à son contrat afin de conserver la rentabilité initiale du projet, soit un TRI de 7,52 % (voir annexe 2). Le dépassement des coûts causés

par le report du projet sera assumé à 100% par le client par sa contribution et ses obligations contractuelles.

Il est à noter que la contribution du client mentionnée au contrat est de 4 709 789 $. Elle correspond à la somme des rubriques « Contribution externe » et « Remboursement des coûts » du tableau ci-dessus, à laquelle s'ajoute des frais d'intérêt de 3 246 $ payés par le client lors de l'arrêt du projet. Dans l'analyse financière présentée à l'annexe 2, les coûts de réservation du tuyau de 90 471 $ ne sont pas inclus dans le montant de contribution.

Finalement. Gaz Métro souligne que les informations ci-haut mentionnées ont également été communiquées à la Régie dans le cadre du suivi du projet versé au dossier d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013 (R-3871-2013).

Nous vous prions d'accepter, chère consœur, nos salutations distinguées.

(S) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/nv

p.j.

[1] Les frais généraux de 9 % ne s'appliquent pas sur les frais de réservation du tuyau.